

Je me fais vacciner

Direction générale de la santé – mise à jour le 27/01/2010

La vaccination contre la grippe A(H1N1) est proposée à chacun. Elle n'est pas obligatoire. La campagne de vaccination a commencé le 12 novembre 2009 et se poursuit.

Le virus de la grippe A(H1N1) continue de circuler en France et un deuxième pic épidémique est possible. La vaccination reste la meilleure protection pour moi et mon entourage. Je prends ma décision.

1. Pourquoi se faire vacciner ?

- **Le virus de la grippe A(H1N1) circule encore en France** (et à l'étranger), même si le nombre de personnes malades est passé en dessous du seuil épidémique. **Le risque individuel d'attraper la grippe A(H1N1) persiste.** Il y a encore malheureusement des décès et des cas graves, notamment chez des personnes jeunes sans problèmes de santé particuliers, qui pourraient être évités grâce à la vaccination.
- Le virus de la grippe A(H1N1) est nouveau, donc personne n'a de protection naturelle (immunité) réellement efficace. A ce jour, les autorités sanitaires estiment que le nombre de personnes immunisées qui permet de contenir une épidémie n'est pas atteint. Cette immunisation s'acquiert après avoir attrapé la grippe ou après avoir été vacciné. Une deuxième vague est donc possible dans les semaines ou les mois à venir, comme cela s'est déjà passé dans d'autres pays. **Les Etats-Unis, le Canada, le Mexique et le Royaume-Uni ont connu deux pics.**
- Depuis le début de la pandémie, le virus de la grippe A(H1N1) a subi quelques mutations, mais le vaccin reste efficace.
- **Pour toutes ces raisons, je me fais vacciner si je ne l'ai pas encore fait** car c'est le meilleur moyen de me protéger contre la grippe A(H1N1). Même si d'habitude je n'attrape pas la grippe, cette fois-ci, je cours un risque plus important.
- Je me fais vacciner également pour protéger mes proches car je ne veux pas faire courir un risque à certaines personnes de mon entourage qui ne pourront peut-être pas bénéficier de la vaccination. C'est particulièrement le cas des enfants de moins de 6 mois.
- C'est moi qui décide. Je peux en parler à mon médecin traitant si je le souhaite.

2. Qui est concerné par la vaccination ?

- La vaccination contre la grippe A(H1N1) est proposée à l'ensemble de la population.
- L'ensemble des populations prioritaires définies par le Haut conseil de la santé publique (HCSP), soit près de 25 millions de personnes, puis le reste de la population générale, c'est-à-dire 40 millions de personnes, ont été progressivement appelées. **L'envoi des bons de vaccination a pris fin le 22 janvier 2010.**

Je me fais vacciner



3. Je choisis l'endroit où je souhaite me faire vacciner

- Je peux me faire vacciner :
 - chez le médecin de mon choix, après avoir vérifié, auprès de lui, qu'il propose cette vaccination contre la grippe A(H1N1),
 - dans l'un des centres de vaccination (centres de certains établissements de santé, centres de protection maternelle et infantiles volontaires, centres de vaccination qui existaient avant la pandémie...) dont je peux me procurer l'adresse auprès de la préfecture de mon département.
- Je me présente avec le bon de vaccination et avec une pièce d'identité. Ces documents sont importants pour assurer le suivi de ma vaccination.
- Si j'ai perdu mon bon et que je souhaite me faire vacciner, je peux me faire émettre un bon de vaccination directement par le médecin proposant la vaccination sur son lieu d'exercice ou mon pharmacien. Je peux également me rendre à la caisse primaire d'Assurance maladie dont je dépends et le document me sera remis. Je me munis des renseignements qui doivent permettre l'émission du bon : nom, prénom, numéro de sécurité sociale à 15 chiffres avec la clé et date de naissance.

Sur place,

- Je lis le document d'information sur la vaccination.
- Je remplis le questionnaire médical ou je réponds aux questions du médecin. Cela permet de vérifier que je peux être vacciné(e). Je peux poser toutes les questions que je veux.
- Si après avoir eu les réponses, je ne suis pas convaincu(e), je peux faire le choix de ne pas me faire vacciner.

5. La vaccination, comment cela se passe ?

- Je peux me faire vacciner par un médecin qui a choisi de proposer la vaccination dans son cabinet. Dans les centres de vaccination, je suis vacciné(e) par des professionnels de santé.
- Je suis vacciné(e) dans le haut du bras (dans le muscle deltoïde c'est-à-dire le muscle de l'épaule). Je prévois donc une tenue vestimentaire qui permet de dégager facilement l'épaule.
- Je suis vacciné(e) avec l'un des quatre vaccins disponibles en France. Tous les vaccins utilisés bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) qui garantit leur efficacité et de leur sécurité d'emploi. Pour plus d'informations sur les vaccins utilisés, je consulte le site de l'agence du médicament (agence française de sécurité sanitaire des produits de santé – AFSSAPS) : www.afssaps.fr.
- Le nombre de doses nécessaires (une ou deux) est fonction de l'AMM. C'est le médecin qui indique le nombre d'injections nécessaires.